

Vice-Eersteminister en
Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel



Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur

COMMUNIQUE DE PRESSE DE KRIS PEETERS,
Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce Extérieur

Mardi 13 novembre 2018

- 50 ans de concertation sociale -

Kris Peeters invite les partenaires sociaux à accorder davantage d'attention au travail faisable et à la conciliation entre travail et vie de famille

Le Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, Kris Peeters, invite les partenaires sociaux à accorder davantage d'attention au travail faisable et à la conciliation entre travail et vie de famille. C'est ce qu'a dit le ministre Peeters à l'occasion d'un après-midi d'étude sur cinquante ans de concertation sociale.

Kris Peeters : « A l'avenir également, la concertation sociale continuera à être la manière par excellence de conclure des accords. Nous devons même encore élargir la portée de la concertation. Aujourd'hui, la concertation sociale se focalise fortement sur le pouvoir d'achat et les conditions de travail. Certes, ce sont des questions importantes, mais nous devons par ailleurs accorder davantage d'attention à des questions telles que le travail faisable et la conciliation entre travail et vie de famille. Des évolutions telles que la numérisation et la mondialisation gagnent en importance et devraient être inscrites à l'ordre du jour des partenaires sociaux. Je demande que, dans l'élaboration d'un nouvel accord interprofessionnel pour 2019-2020, les partenaires sociaux se penchent sur tous ces thèmes. »

Au cours d'un après-midi d'étude du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale à l'occasion du cinquantenaire de la concertation sociale, le ministre de l'Emploi, Kris Peeters, a passé en revue les réalisations des dernières décennies et a examiné les défis qui nous attendent.

La loi sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires de 1968 fournit le cadre dans lequel des accords sociaux sont conclus depuis cinquante ans déjà. Les négociations menées en vertu de la loi ont abouti à l'introduction du crédit-temps, la fixation et l'augmentation des salaires minimaux et la mise en place d'une procédure de conciliation sociale, et de nombreux accords ont été conclus pour renforcer la compétitivité.

Kris Peeters : « Ces dernières décennies, nous avons pu accomplir beaucoup grâce à la concertation sociale. Au cours de cette législature également, nous avons pu réaliser d'importantes avancées. Pensez aux accords dans le secteur non marchand et à la réforme de la loi Major sur le travail portuaire. La concertation sociale permet la conclusion d'accords largement soutenus. »

Elargir la portée

Le ministre Peeters demande aux partenaires sociaux d'élargir la portée de la concertation sociale : « La concertation sociale doit soulever des questions qu'elle connaît moins à l'heure actuelle. Les travailleurs veulent savoir comment garantir la faisabilité de leur travail, comment façonner le bien-être au travail, comment concilier le travail et la vie de famille. »

Une étude récente de la Commission européenne témoigne encore de l'importance de ces questions. Un tiers des travailleurs belges affirme que son employeur ne tolère pas de formes de travail flexibles. 38 pour cent sont par ailleurs convaincus du fait que le recours aux horaires de travail flexibles a une incidence négative sur leur carrière. Bien plus que les mères, les pères hésitent enfin encore à prendre un congé parental.

Des évolutions telles que la numérisation et la mondialisation seront de plus en plus inscrites à l'ordre du jour des partenaires sociaux, explique le ministre Peeters. « Pour les entreprises et les secteurs, il s'agit de commencer à se préparer à ces évolutions à temps. La numérisation ne devrait pas être une menace pour l'emploi si l'on mise suffisamment sur la formation et le recyclage professionnel. Et les partenaires sociaux devront également se montrer attentifs à la mondialisation. Dans les secteurs tels que celui de l'e-commerce et de l'aviation, nous sommes confrontés à des entreprises qui testent les limites de la législation sociale. Les pouvoirs publics tout comme les partenaires sociaux doivent renforcer leur collaboration internationale. »

Le ministre Peeters invite également les partenaires sociaux à continuer à investir dans leurs représentants au sein des commissions paritaires. « Pour pouvoir relever tous ces défis, il nous faut des représentants sociaux qui disposent des connaissances et de l'expertise requises. La qualité des conventions collectives de travail négociées en dépend. »

Selon le ministre Peeters, il ne subsiste aucun doute quant au fait qu'à l'avenir aussi, la concertation sociale restera le moyen par excellence de conclure des accords relatifs à l'emploi : « Quoique les défis de demain sont différents de ceux d'aujourd'hui et de ceux des cinquante dernières années, la concertation sociale restera la manière par excellence de les résoudre. »